

Délibération n° 2019-06-01

Extrait du registre des délibérations
 du conseil communautaire du 12 décembre 2019

Objet

Ratification du
 procès-verbal de la
 séance du
 29/10/2019

Rapporteur

BACQUET Jean-Paul

Date de convocation

05/12/2019

Date d'affichage du

compte rendu

19/12/2019

**Nombre de
 conseillers**

En exercice : 125

Présents : 86

Votants : 91

Pour : 91

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille dix-neuf, le 12 décembre 2019 à 17h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

ALETON Danielle	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
ASTIER Raymond	BACQUET Jean-Paul	
BARDY André	BARRAUD Bertrand	BARRÉ Annick
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
BERTHELOT Pascal		BESSION Jean-Louis
BLANJARD Michel		BOURG François
	BOYER Elie	
BRUN Pascale		CHALLET Vincent
CHANAL Jean-Paul		CHANY Georgette
CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges	CHAZALON Robert
	CODRON Maryse	COLLET Jean-Pierre
THEVENET Emilie (S)	CORRE Jean-Marie	CORREIA Emmanuel
COSTE Yves		
CREGUT François	CROZE Yves-Serge	
	DENAIVES Catherine	
DESGEORGES André	DESIGNES Jean	DRUELLE Jean-Claude
DUBESSY Florence	DUBOST Philippe	DYNDAS Eric
EMIREN Bernard (S)	ESPEIL Michel	FANJUL José
MAISONNEUVE Alain (S)	FRAISSE Pierre-Luc	
GAUDRIAULT Damien		
GOUEZEC Jean-François		GRÉGOIRE Nathalie
	GUEUGNOT Jean-Pierre	
HERBST Nadine	HERCEGFI Serge	IGONIN Bernard
PAULZE Marie-Hélène (S)	JAMON Marc	JOLIVET Sylvie
	LABUSSIÈRE Jean-Marc	LAGARDE Maguy
LAMOUREUX Jean-François	LANCRENON Maria	LE GAL Claude
LEGENDRE Denis		
LETELLIER Josiane	LIVET Bertrand	MAHOUDEAUX Gaëlle
MARAIS René	SUTY Lionel (S)	
MASSARDIER-POULOSSIER Marie-Laure	MASSEBOEUF Claude	MEALLET Roger-Jean
		NICOLLET Michel
		OLIVIER Christian
PAILLONCY Brigitte	PELLISSIER Patrick	
PEREIRA-MAURIAT Christine	PERRON Jean-Yves	
POMEL Michel		RAVEL Pierre
RKINA Mohamed		ROCHETTE Christophe
		ROUSSEL Chantal
ROUX Bernard		SAUVANT Jean-Pierre
SAUX Marie-Pierre	THEVIER Gérard	TINET Georges
		VARISCHETTI Martine
VEISSIERE Bernard		

Absents ayant donné pouvoir (5) : BESSEYRE Fabien à DENAIVES Catherine ; BRUNETTI Graziella à PEREIRA-MAURIAT Christine ; PELOU Michel à BACQUET Jean-Paul ; PETEILH Sandra à NICOLLET Michel ; SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine.

Absents représentés (5) : CONTOUX Michel ; ESBELIN Nicole ; FRADIN Guy ; JAFFEUX Sébastien ; MARTINANT Pierre.

Absents (34) : BARBET Laurent ; BERENBAUM Émeric ; BERNARD Jean-Paul ; BONNAFOUX Daniel ; BOURGNE Françoise ; BRONNER Ulrich ; CHANIMBAUD Lionel ; CHEYNOUX Gérard ; COSTON David ; COSTON Marie ; DABERT Jean-Claude ; DE MULDER Jean-Pierre ; DESCOUTEIX GENILLIER Juliette ; GARNAVAULT Philippe ; GAUTHIER Isabelle ; GIMEL Edwige ; GOYON Guy ; GREGORIS Cécile ; GUILLAUME Julien ; KAROUTZOS Christian ; LENEGRE Jean-Louis ; LEROY Véronique ; MARUCA Vincent ; MONIER FIEVET Jean-Marc ; MOREL Jacques ; NÔ Lucien ; NUÑEZ Aurélia ; PRADIER Laurent ; ROCHE Roger ; RODDIER Gilles ; ROUBERTOU Didier ; TIXIER Luc ; TOULOUZE Michel ; ZANIN Nathalie.

Secrétaire de séance : ROUSSEL Chantal.

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

L'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales dispose que, dans un délai d'une semaine, le compte rendu de la séance du conseil est affiché et mis en ligne sur le site internet, lorsqu'il existe.

Aussi, le compte rendu des délibérations en date du 29 octobre 2019 a été affiché au siège de la communauté d'agglomération et publié sur son site internet le 05 novembre 2019.

Parallèlement, la séance du conseil communautaire du 29 octobre 2019 a donné lieu à l'établissement d'un procès-verbal de l'intégralité des débats. Il est annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE :

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-25,
VU le procès-verbal de la séance du conseil communautaire en date du 29 octobre 2019 ci-annexé,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE, à l'unanimité, de ratifier en l'état ledit procès-verbal.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire
Issoire, le 17/12/2019

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 17/12/2019